



Préfecture du Val-de-Marne

Commune de Maisons-Alfort

Informations sur les risques naturels et technologiques

pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 à L 125-7 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° **2019/03168** du **8 octobre 2019** mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n **oui** **non**

Prescrit	date	aléa
<input type="text"/>	9 juillet 2001	Inondation et coulées de boue par ruissellement en secteur urbain
<input type="text"/>	1 ^{er} août 2001	Mouvements de terrain par affaissements et effondrements
<input type="text"/>	12 novembre 2007	Inondation de plaine

Les documents de référence sont :

Arrêté de prescription du PPR inondations et coulées de boue par ruissellement en secteur urbain (le périmètre concerne toute la commune) du 09/07/2001	Consultable sur Internet <input checked="" type="checkbox"/>
Arrêté de prescription de PPR mouvements de terrain par affaissements et effondrements de terrain du 01/08/2001	<input checked="" type="checkbox"/>
Note de présentation PPRI de la Marne et de la Seine du 12/11/2007	<input checked="" type="checkbox"/>
Arrêté d'approbation du PPRI de la Marne et de la Seine du 12 novembre 2007	<input checked="" type="checkbox"/>

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t **oui** **non**

date effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

4. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité forte zone **5** moyenne zone **4** modérée zone **3** faible zone **2** Très faible zone **1**

5. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

L'immeuble est situé dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 **oui** **non**

6. Information relative à la pollution des sols

La commune est concernée par un secteur d'information sur les sols (SIS) **Oui** **non**

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Extrait du plan des servitudes du P.O.S./P.L.U. (anciennes carrières) - 1 planche A4 (échelle 1/10 000)

Copie de la carte des aléas et du zonage réglementaire du PPRI de la Marne et de la Seine approuvé le 12 novembre 2007 (la crue de référence est la crue de 1910) - 2 planches A4 (échelle 1/15 000)

Extrait de la carte des vitesses de l'étude SAFEGE (PPRI de la Marne et de la Seine) - 2 planches A3 (échelle 1/10 000)

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'Etat de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « ma commune face aux risques »

Date

Le Préfet de département

Sites internet :

Mise à jour :